Logo de l’établissement

**Décision d’attribution d’une indemnité de fin de contrat (concerne les contrats conclus à partir du 1er janvier 2021)**

Le proviseur/principal du lycée/collège (nom et adresse)

* Vu l’article 7 ter de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d’Etat
* Vu l’article 45-1 du décret 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux agents contractuels de la fonction publique d’Etat
* Vu le décret 2020-1296 du 23 octobre 2020 relatif à l’indemnité de fin de contrat dans la fonction publique

Attendu que, monsieur / madame XXXX,

* a été recruté(e) en tant qu’assistant(e) d’éducation du XXX au XXXX, renouvellement(s) compris, soit une durée qui ne dépasse pas 1 an,
* a mené(e) à son terme son engagement contractuel,
* ne bénéficie pas d’un nouveau contrat (CDD ou CDI) au sein de la fonction publique d’Etat ou n’est pas nommé(e) élèves ou stagiaire de la fonction publique d’Etat suite à la réussite d’un concours,
* n’a pas refusé la conclusion d’un nouveau contrat pour occuper le même emploi ou un emploi similaire auprès du même employeur assorti d’une rémunération au moins équivalente.

**Décide,**

Une indemnité de fin de contrat est attribuée à M ou Mme XXXXX.

Fait à le

Nom – prénom – qualité et signature du chef d’établissement